

Le dossier est à déposer en mairie en 4 exemplaires. Le délai d'instruction de droit commun est de 1 mois.

**1) Un formulaire : [Cerfa 13703\\*06](#)**

**2) Un plan de situation du terrain**



Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

**3) Un plan de masse coté dans les 3 dimensions**

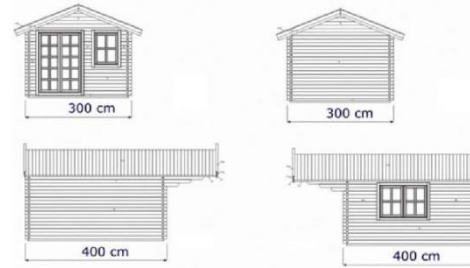


Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain et l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux.

**4) Une notice décrivant le terrain et présentant le projet**

La notice présente le projet en décrivant notamment la nature et la couleur des matériaux apparents, ainsi que le parti pris pour assurer sa bonne insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti.

**5) Un plan des façades et des toitures**



Le plan des façades et des toitures permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction. Pensez à préciser la hauteur, longueur et la largeur.

**6) Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement**



**7) Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et /ou permettant de situer l'emplacement du futur abri de jardin.

